

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 13 février 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 29 Absents : 3 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 22/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le 13 février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 07 février 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL.</p> <p>Absents : Messieurs Grégoire LAFAVERGES, Bruno PENASA, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : URBANISME - Projet d'installation et d'exploitation d'une ferme pilote d'hydroliennes fluviales.

Monsieur le Président rappelle le courrier reçu le 11 décembre 2017 de la DDT de l'Ain consultant les collectivités pour le projet d'installation et d'exploitation d'une ferme pilote d'hydroliennes fluviales dans le Rhône à l'aval du barrage de Génissiat.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulé du 2 janvier au 3 février 2018.

Aussi, la CCUR est sollicitée pour donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet d'installation et d'exploitation d'une ferme pilote d'hydroliennes fluviales dans le Rhône à l'aval du barrage de Génissiat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Envoyé en préfecture le 21/02/2018

Reçu en préfecture le 21/02/2018

Affiché le



ID : 074-200070852-20180213-CC_22_2018-DE

